

421 000 US-Dollar, wovon 137 000 Dollar auf bereits liberierte Anteile entfallen. Die ganze oder teilweise Liberierung des Restbetrages von 284 000 Dollar kann zu einem späteren Zeitpunkt verlangt werden, wenn das zuständige Organ des Fonds die Mitgliedstaaten durch einstimmigen Beschluss auffordert, den Liberierungssatz ihrer Beteiligung zu erhöhen.

Seit der Gründung des Fonds wurde aber noch nie eine volle Liberierung verlangt. Der Fonds funktioniert gut, die Mittel äufnen sich durch eine kluge Investitionspolitik mit den Reserven.

Die einstimmige Kommission beantragt Ihnen, auf die Vorlage einzutreten und dem Bundesbeschluss über eine Erhöhung des Anteiles der Schweiz am Kapital des Wiedereingliederungsfonds des Europarates zuzustimmen.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Titre et préambule, art. 1 et 2

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlusentwurfes 34 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

82.590

Interpellation Guntern

Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

Wortlaut der Interpellation vom 8. Oktober 1982

Am 9. November 1982 sollen in Madrid die Verhandlungen im Rahmen der Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa wiederaufgenommen werden.

Der Bundesrat wird daher ersucht, über die Stellung der Schweiz, über den Fortgang der Arbeiten und über die zu erwartenden Resultate Auskunft zu geben.

Texte de l'interpellation du 8 octobre 1982

La CSCE doit reprendre ses travaux à Madrid le 9 novembre 1982.

Le Conseil fédéral est prié de fournir des précisions sur la position de la Suisse, la marche prévue des travaux et les résultats que l'on peut en escompter.

Guntern: Am 9. November ist in Madrid erneut die Konferenz für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa zusammengetreten. Diese zweite Folgekonferenz von Helsinki zieht sich nun schon mehr als zwei Jahre hin; anfänglich waren maximal sechs Monate vorgesehen. Die Verschleppung dieser Konferenz ist äusseres Zeichen dafür, dass die europäische Entspannungspolitik in eine Sackgasse geraten ist. Die Blockierung der Konferenz ist dabei nicht allein auf die Ereignisse in Polen zurückzuführen, obwohl die Ausrufung des Kriegsrechtes durch den polnischen General Sie – Herr Bundesrat Aubert – veranlasst hat, im März dieses Jahres die Unterbrechung dieser Konferenz zu verlangen.

Über dieser Konferenz standen schon vorher grosse Fragezeichen, vor allem aus zwei Gründen: zum einen wegen der Intervention der Sowjetunion in Afghanistan von Ende 1979, andererseits weil während des Entspannungsjahrzehnts in den siebziger Jahren die Sowjets insgeheim ihre atomare Aufrüstung gegenüber Westeuropa weiterhin aufgebaut haben. Diese Fakten führten zu Spannungen; dadurch war schon der Start in Madrid vor zwei Jahren sehr schwierig. Misstrauen und Konfrontation traten an die Stelle von Vertrauen und Verständigung, der sogenannten Entspannung. Die Frage, die sich hier stellt, geht dahin, ob sich seit der von Ihnen, Herr Bundesrat Aubert, verlangten Unterbrechung der Konferenz etwas Grundlegendes verändert habe. Bei der Beantwortung dieser Frage kommen wir zu einem negativen Resultat. Auch nach der Entlassung des Gewerkschaftsführers Walesa in Polen hat die Politik des Militärregimes sich kaum geändert; es ist kein substantieller Wandel eingetreten. Die Reformbewegung bleibt weiterhin unterdrückt, die Gewerkschaft «Solidarität» ist verboten worden. Verhaftungen und Verurteilungen von Gewerkschaftern und Intellektuellen gehen weiter. Das Regime bleibt somit unnachgiebig; es zeigt keinerlei Verständnis.

Die gleiche Feststellung müssen wir auch in bezug auf Afghanistan machen, wo der sowjetische Unterdrückungskampf weitergeht; das Gleiche gilt in bezug auf die Raketenrüstung, die das Verhältnis zwischen Ost und West weiterhin stark belastet. Man wollte an sich mit der Unterbrechung der Konferenz im Frühling dieses Jahres dem polnischen Regime die Möglichkeit geben, seine Versprechen zu erfüllen, d. h.: Freilassung aller verhafteten Gewerkschafter, Wiederaufnahme des nationalen Dialogs und Aufhebung des Kriegsrechtes. Aber wir sind von der Einlösung dieser Versprechen noch weit entfernt.

Lässt sich – das ist die zweite Frage – unter diesen Umständen an einen Abschluss der Konferenz in Madrid mit einem substantiellen Schlussdokument denken? Auch hier stossen wir eher auf eine negative Antwort; denn es gilt klar zu erkennen, dass jedes Schlussdokument, das schöne Worte über weitere Fortschritte enthalten würde, als Illusion betrachtet werden müsste und als verlogen erscheinen würde.

Persönlich bin ich daher der Auffassung, dass die schweizerische Delegation in Madrid gut daran tun würde, auf einen Abschluss der Konferenz hinzuwirken. Ich glaube, dass der Abschluss der Konferenz den Realitäten des gegenwärtigen Ost-West-Verhältnisses entspricht; die Realitäten würden meines Erachtens darin bestehen, dass man versucht, das Forum der Konferenz für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa als Institution des Ost-West-Gespräches aufrechtzuerhalten, und zwar für bessere Zeiten, die sich unter der neuen Führung in Moskau unter Umständen abzeichnen könnten.

Als Zweites sollen weiterhin die Hauptthemen der Schlussakte von Helsinki beachtet werden: Menschenrechte und vertrauensbildende Massnahmen auf militärischem Gebiet bzw. auf dem Gebiet der Abrüstung. Man sollte versuchen, diese Themen nicht abreißen zu lassen.

Es scheint mir somit, dass die Aufrechterhaltung dieser Institution und die Beachtung der Hauptthemen das gegenwärtige Optimum darstellen, das von dieser Konferenz noch erwartet werden kann. Ich glaube, dass alles andere, vor allem eine substantielle Schlusserklärung, mehr oder weniger ein Wunschdenken darstellt. Ich möchte daher den Bundesrat anfragen, ob er diese Auffassung nicht auch teilt und ob es nicht richtig wäre, dass in diesem Sinne in der Konferenz gewirkt würde.

M. Aubert, conseiller fédéral: Avant de répondre aux questions de M. Guntern, je crois qu'il faut rappeler les événements, situer cette conférence de Madrid dans son état actuel. Vous vous souvenez qu'en décembre 1981, avant le 13 décembre, avant l'état de siège décrété par le gouvernement polonais, les quatre pays neutres d'Europe et les cinq Etats non alignés ayant signé l'Acte final d'Helsinki, avaient rédigé un texte d'une quarantaine de pages. Il portait la

cote «RM 39» (Réunion Madrid) et représentait à l'époque la somme d'une année de négociations, à Madrid déjà. Ce document, dont on disait qu'il était substantiel et équilibré, couvrait l'éventail complet de tous les problèmes et questions qui se sont posés dans le cadre de l'Acte final d'Helsinki. Il y avait les trois corbeilles: la corbeille 1 concernant les aspects politiques et militaires de la sécurité, la corbeille 2 sur la coopération économique et la corbeille 3 sur la coopération dans le domaine humanitaire et de l'information. Je dois dire que la délégation suisse a joué un rôle très important dans la rédaction de ce document qui a eu l'heur de plaire aux 35 signataires; on en était arrivé pratiquement à un consensus sur 80 pour cent du document. On sait que les derniers pour cent sont ceux sur lesquels il est le plus difficile d'arriver à un consensus, tel le problème de la définition de la zone couverte en haute mer par des mesures de confiance militaire. C'est sur cette toile de fond, à l'instant où les neutres et non-alignés avaient mis la dernière main à ce document RM 39 que sont survenus les événements du 13 décembre 1981 et la proclamation de l'état de siège en Pologne. Le 18 décembre, la conférence a été suspendue pour les fêtes de fin d'année et il a été convenu que l'on se retrouverait à Madrid le 9 février 1982. La situation s'est fortement dégradée entre le 13 décembre et le 18 décembre. Il a été décidé d'élever la conférence au niveau ministériel. Les ministres des Affaires étrangères des 35 Etats se sont rendus à Madrid, le 9 février. J'y étais moi-même. Le 10 février, nous avons fait la proposition de suspendre, d'ajourner la conférence.

La conférence a discuté jusqu'au 12 mars cette question de l'ajournement, qui a été enfin prononcé. C'est le 12 mars que les délégations se sont séparées en fixant la date du 9 novembre pour les retrouvailles, s'imposant là une pause de réflexion, désirant étudier de façon plus approfondie le document RM 39. Or que s'est-il passé depuis ce 12 mars? Le moins qu'on en puisse dire est que la situation s'est encore aggravée, que l'on ne peut plus parler de détente. Tout d'abord il y a eu une intensification des opérations militaires soviétiques en Afghanistan, la dissolution du syndicat «Solidarité», la publication de la nouvelle loi polonaise sur les syndicats, les persécutions toujours plus systématiques des groupes d'opposition dans certains pays de l'Est; l'émigration juive d'URSS a été freinée et, en fin, la course aux armements a continué de plus belle malgré les négociations reprises à Genève les 30 novembre 1981 et 29 juin 1982. C'est donc dans ce climat extrêmement tendu que les 35 délégations se sont retrouvées le 9 novembre dernier à Madrid, sur des positions largement inconciliables et irréciliables. Les Soviétiques et les pays de l'Est souhaitaient, quant à eux, un document substantiel et équilibré, le document que les neutres et non-alignés avaient rédigé, ceci comme si rien ne s'était passé. Il est évident que les pays occidentaux ne pouvaient pas accepter un document «comme si rien ne s'était passé». Une série d'amendements ont été déposés. Les Américains, pour leur part et tout au début de la conférence, ne voulaient rien signer, n'acceptaient plus aucun document. Les amendements ont porté, entre autres, sur le droit de créer des syndicats indépendants, absolument inacceptable par les pays de l'Est, sur la cessation du brouillage des émissions de radio -, enfin sur la nécessité pour les Etats participants d'admettre et de faciliter les activités des groupes de surveillance de l'application de l'Acte final d'Helsinki. Autant d'amendements qui sont inacceptables pour les pays de l'Est.

Le souci de la Suisse à Madrid est d'éviter que la Conférence sur la sécurité et la coopération ne produise des textes générateurs d'illusions, des accords qui chercheraient à dissimuler la réalité politique. C'est pourquoi nous estimons, sans pour autant renier le document RM 39, dont nous sommes les coauteurs, que ce texte vieux d'une année ne reflète absolument plus la réalité politique d'aujourd'hui. Il a besoin d'une mise à jour pour rester crédible. Notre délégation à Madrid a, dès lors, réservé un accueil favorable aux nombreux amendements ou à la plupart des amendements qui ont été proposés. Elle a égale-

ment fait savoir qu'elle pourrait s'accommoder d'un document final d'une nature autre que le RM 39, c'est-à-dire d'un document beaucoup plus court, limité à l'essentiel, d'un document qu'on a qualifié de «positif et équilibré». «Positif», un document qui fixerait, par exemple, la date et le lieu d'une nouvelle conférence dans une année ou dans deux ans. «Équilibré», un document qui constituerait deux groupes de travail dont l'un discuterait des mesures de confiance absolument nécessaires si l'on veut un jour discuter de désarmement en Europe et dont l'autre s'occuperait des problèmes relatifs aux droits de l'homme. Voilà un document qui serait positif tout en restant équilibré. Il doit refléter son temps à défaut de quoi il n'a soit aucune valeur soit, pis encore, il verse dans l'illusionnisme politique, ce dont nous ne voulons pas. Les premières séances de travail, tenues à Madrid depuis le 9 novembre, ont démontré qu'effectivement les positions respectives de l'Est et de l'Ouest sont difficilement conciliables: ne nous faisons pas d'illusions, aucune négociation ne s'est véritablement engagée sur les amendements occidentaux. Dans ces conditions, il n'est pas exclu que l'on s'achemine vers une impasse. Telle est la situation vue depuis la CSCE.

Toutefois, nous avons aujourd'hui le sentiment qu'il serait plus faux que jamais d'isoler la conférence de son contexte politique général. Le décès de Brejnev en URSS, la remise en liberté de Walesa en Pologne, qui pourrait être suivie d'une levée de la loi martiale, par exemple le 13 décembre 1982, n'ont encore eu, certes, aucune répercussion sur les travaux de Madrid, mais ces faits représentent de nouveaux éléments d'appréciation dont nous devons tenir compte. Du côté occidental et surtout américain, comme du côté soviétique, l'on est actuellement d'avis que la Conférence de Madrid pourrait servir de canal permettant d'échanger des signaux en prévision d'un éventuel rapprochement entre les deux grandes puissances et, qu'à ce titre, elle devrait continuer de siéger au cours des prochains mois: en décembre, éventuellement en janvier, voire en février, si un signe de détente entre les deux superpuissances s'ébauche. Dès lors il s'agit, selon l'avis du Conseil fédéral et de notre délégation, de ne pas, momentanément, brusquer les choses et de garder les options ouvertes.

Une telle attitude est dictée non seulement par le souci de faire profiter la réunion de Madrid du moindre signe de dégel des relations soviéto-américaines mais aussi par la préoccupation permanente – dont nous vous avons toujours fait part – de ne pas mettre fin au processus d'Helsinki, car il est pour nous le seul forum politique où nous nous trouvons côte à côte avec les deux superpuissances, dotés d'un droit de parole et de vote égal à ces dernières et où nous pouvons discuter de la sécurité en Europe. Or, à mon avis, la sécurité sur ce continent, qui est le plus armé du monde, qui est un véritable arsenal, est pour nous une question particulièrement importante. Nous devons éviter de rompre ce processus d'Helsinki, même s'il nous faut faire montre de beaucoup de patience, comme d'ailleurs dans toutes ces réunions et autres congrès internationaux. Je vous renvoie, à ce propos, aux difficultés qui ont surgi récemment au GATT, à Genève. Dans ces périodes de tension internationale, il nous faut savoir raison garder, faire preuve de patience, maintenir des options ouvertes dans l'espoir qu'une détente pourra intervenir. Nous avons un tel intérêt à ce que la sécurité en Europe puisse un jour être assurée que nous ne pouvons pas nous permettre, pour notre part, de brusquer les événements et de mettre fin à ce processus.

Néanmoins, je partage l'opinion générale que vous avez exprimée, Monsieur Guntern, à savoir qu'il nous faut être réalistes et ne pas nous faire trop d'illusions sur les résultats actuels de la Conférence de Madrid. Vivons d'espoir, attendons de voir quels seront les résultats des événements qui viennent de se produire et espérons que, peut-être, une certaine détente pourra intervenir.

Präsident: Ich frage den Interpellanten an, ob er von der Antwort des Bundesrates befriedigt ist.

Guntern: Ich kann Ihnen sagen, dass das der Fall ist. Die Antwort von Herrn Bundesrat Aubert ist absolut in meinem Sinne. Erlauben Sie mir noch zwei Worte: Ich glaube, es ist richtig, dass man dahin wirkt, dass diese Institution erhalten bleibt und – das habe ich ebenfalls betont – dass die vertrauensbildenden Massnahmen und die Menschenrechte weiterhin die Hauptthemen dieser Konferenz darstellen müssen.

In bezug auf die Sowjets ist darauf hinzuweisen, dass die sowjetische Politik – meiner Auffassung nach – sehr weitgehend von objektiven Elementen und weniger von subjektiven abhängt. In dieser Beziehung ist sehr wahrscheinlich doch nicht so sehr viel zu erwarten.

Schluss der Sitzung um 11.20 Uhr

La séance est levée à 11 h 20

Dritte Sitzung – Troisième séance

Mittwoch, 1. Dezember 1982, Vormittag

Mercredi 1^{er} décembre 1982, matin

8.00 h

Vorsitz – Présidence: Herr Weber

81.065

Bund und Kantone.

Neuverteilung der Aufgaben

Confédération et cantons.

Nouvelle répartition des tâches

Botschaft, Beschluss- und Gesetzentwürfe vom 28. September 1981 (BBI III, 737)

Message, projets de loi et d'arrêté du 28 septembre 1981 (FF III, 705)

Antrag der Kommission

Eintreten

Antrag Donzé

Rückweisung an den Bundesrat mit dem Auftrag zur Unterbreitung einer Vorlage unter Berücksichtigung

- der Notwendigkeit einer Koordination von Aufgabenverteilung und Totalrevision der Bundesverfassung;
- der Notwendigkeit einer Koordination mit den verschiedenen Gesamtkonzeptionen, die in den letzten Jahren erarbeitet wurden;
- des Verhältnisses der vorgeschlagenen Massnahmen zu den Projekten für die Steuerharmonisierung und zum Subventionsgesetz;
- des Systems des Rahmengesetzes als Instrument für die Gewährleistung eines Mindeststandards an Leistungen auf dem ganzen Gebiet der Eidgenossenschaft;
- des Zieles der Erhaltung und Verstärkung der staatlichen Leistungsfähigkeit.

Proposition de la commission

Entrer en matière

Proposition Donzé

Renvoi au Conseil fédéral avec mandat de présenter un projet tenant compte

- de la nécessité de coordonner la nouvelle répartition des tâches avec la révision totale de la Constitution fédérale;
- de la nécessité de coordonner la nouvelle répartition des tâches avec les différentes conceptions globales élaborées ces dernières années;
- des relations entre les mesures proposées et les projets d'harmonisation fiscale et de loi sur les subventions;
- du système des lois-cadre comme instrument garantissant le maintien sur tout le territoire de la Confédération de prestations minimum;
- de l'objectif du maintien et du renforcement de l'efficacité de l'Etat.

Binder, Berichterstatter: Am 24. November 1981 hat der Bundesrat seine Botschaft über erste Massnahmen zur Neuverteilung der Aufgaben zwischen Bund und Kantonen veröffentlicht. Die Priorität zur Behandlung dieses ebenso wichtigen wie ambitionierten Massnahmenpaketes zur «Neugeburt des Föderalismus» fiel unserem Rat zu. Unsere Kommission, bestehend aus 15 Mitgliedern, hat innert Jahres-

Interpellation Guntern Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa

Interpellation Guntern Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	02
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	82.590
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.11.1982 - 08:00
Date	
Data	
Seite	582-584
Page	
Pagina	
Ref. No	20 011 153

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.